



Vivre à Courlay



Juillet 2021



crédit photos : Franck VERGNAUD et Jean-Luc JOUBERT

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 64

« Passeport du civisme » :



Remise des médailles



Ce vendredi 2 juillet, dans la cour de l'école Ernest Pérochon, il a été procédé à la remise des médailles, en récompense pour les actions menées par les élèves du CM1, du CM2 et de la classe UEE dans le cadre de l'opération «Passeport du Civisme», pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

À cette occasion, les ambassadeurs avaient été invités, ainsi que l'Inspecteur de la circonscription de Bressuire, pour distribuer les médailles de bronze, d'argent ou d'or, en fonction du nombre d'actions réalisées.

Un moment très attendu, particulièrement par les enfants du CM2 que la crise sanitaire de 2020 avait privés de cette cérémonie.

Un grand bravo à tous pour leur participation, et à la rentrée prochaine pour une nouvelle série de missions à remplir par nos jeunes citoyens !



Le mot du Maire

L'été se fait un peu attendre, mais pour certains, les vacances sont déjà là. Après cette longue période d'inquiétude, de tensions, de confinement, de couvre-feu, de protocoles... Enfin, nous pouvons reprendre nos activités, souffler un peu et retrouver quelques moments de convivialité. Nous en avons, je pense, tous besoin. Attention toutefois, cette crise sanitaire n'est pas complètement terminée et il nous faut rester vigilants et prudents.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, qui a su s'adapter aux différents protocoles et contraintes imposés par l'État et, malgré tout, maintenir la qualité des services. Je remercie également tout le personnel de l'EHPAD et le docteur David, qui, dans un contexte très difficile, ont su faire face et accompagner au mieux les résidents.

Pendant cette période plusieurs chantiers ont quand même vu le jour, répondant aux demandes des associations et des jeunes.

Ainsi, les amateurs de pétanque disposent désormais d'un boulodrome dont la surface et le nombre de jeux ont été doublés.

Un peu plus loin, au plan d'eau, les enfants peuvent tester leur agilité sur une pyramide de cordes, pendant que les autres exercent leur équilibre sur des roulettes au Skate-park. À côté, nous avons installé un City-stade, qui rencontre déjà un franc succès. À Barail, un préau est construit pour répondre aux exigences du tir à l'arc et conforter le label de cette association. Enfin, à La Tournivelle, les huisseries ont été remplacées pour améliorer le confort et limiter la consommation d'énergie. Ces réalisations ont reçu le soutien financier du Conseil Départemental, à travers le dispositif "1000 chantiers", qui visait à soutenir l'activité des entreprises locales.

Dans un autre registre, après concertation avec la CCI et le service économique de la CA2B, nous avons décidé d'acheter le bâtiment "Le Courlis", qui pourra être loué à un porteur de projet souhaitant y redémarrer de la restauration. Au préalable, des travaux sont nécessaires pour répondre à des questions de sécurité, d'économie d'énergie et de mise en conformité.

Par ailleurs, deux projets se dessinent. D'abord la réhabilitation de la maison près du restaurant scolaire, afin d'y aménager une "Maison d'Assistantes Maternelles" (MAM). Ce projet en est au stade du dépôt de permis de construire. Il permettra d'accueillir 4 assistantes maternelles et 16 enfants au maximum. Les travaux débuteront avant la fin de l'année. Ensuite, le futur lotissement "Les Genêts" est en cours de définition avec le bureau d'étude Alpha Géomètre et le cabinet Archimag. Le terrain pourrait recevoir une trentaine de lots. Le permis d'aménager sera déposé à la fin de l'été.

Le réseau de gaz traverse désormais notre commune et un certain nombre d'équipements fonctionnant déjà au gaz pourront y être raccordés : Complexe Robert Bobin, stade, EHPAD, salle des fêtes.

Enfin, le Très Haut Débit arrive sur notre territoire. En effet, une rencontre avec les techniciens de Orange nous a informés que les travaux d'installation et de déploiement de la fibre optique commencent cette année à Courlay.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal, comme à l'habitude, de nombreuses informations concernant la vie de notre cité. Je vous en souhaite bonne lecture. Je vous souhaite également un bel été et de bonnes vacances.

André Guillermic

Sommaire

Le mot du Maire	Page 1
Sommaire	Page 2

MAIRIE

Délibérations du Conseil Municipal	Pages 3 à 10
Budget 2021	Page 11
Infos diverses	Pages 12 à 16
Infos CSC	Page 17
Culture	Page 18
Histoire et Patrimoine	Pages 19 à 21

ÉCOLES et A.P.E.

École maternelle Ernest Pérochon	Pages 22 et 23
École primaire Ernest Pérochon	Pages 24 à 28
U.E.E. École Ernest Pérochon	Page 29
APE Sac à dos	Page 30
Temps d'Accueil Péri-éducatif (École publique)	Page 31
École St Rémi	Pages 32 à 35
APEL-OGEC	Pages 36 et 37

ASSOCIATIONS

UNC	Page 38
Atelier chorégraphique	Page 39
Hand-Ball	Pages 40 et 41
FC3C	Pages 42 et 43
Amicale Pétanque courlitaise.....	Page 44
Tennis de table	Page 45
Aïkido	Page 46
Gymnastique volontaire	Page 47
Courlay Pêche Loisirs	Page 48
Les Tréteaux courlitaïs	Page 49
Germival	Page 50
Les Amis de La Tournivelle	Pages 51 et 52

SOCIAL & SANTÉ

EHPAD "Le Pied du Roy"	Pages 53 et 54
ADMR	Page 55
Solidarité sans frontières	Page 56

En couvertures :

- Festivités communales autrefois (Photos* des années 1950-1960 environ).
- Passeport du civisme : remise des médailles aux CM de l'école E. Pérochon.
- Travaux réalisés sur la commune depuis début 2021

* Tirées des collections particulières de Franck VERGNAUD et de Jean-Luc JOUBERT.

Délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 15 février 2021

Vote des subventions aux associations

ASSOCIATION	Subvention de base 2021	Subvention exceptionnelle 2021	Subvention totale
APEL école Saint Rémi	600 €		600 €
Association Sac à dos	1 000 €		1 000 €
Comité USEP (demande : 3 € / enfant)	550 €		550 €
UGSEL école Saint Rémi	350 €		350 €
Amicale Pétanque Courlitaïse	350 €		350 €
AREC	230 €		230 €
Atelier Chorégraphique (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Hand Ball Club Courlay	4 000 €		4 000 €
Raquette Courlitaïse	1 400 €		1 400 €
Archers du Pied de Roy	400 €		400 €
Gymnastique volontaire	250 €		250 €
U.S.C.	3 000 €		3 000 €
Société de chasse La Courlitaïse	350 €		350 €
Courlay pêche loisirs	1 300 €		1 300 €
Secours d'urgence Courlitaïse	610 €		610 €
Donneurs de sang	100 €		100 €
Solidarité sans Frontières	350 €		350 €
Croix-Rouge Française	60 €		60 €
France Adot 79	50 €		50 €
FNATH	50 €		50 €
La Croix d'or	50 €		50 €
Restaurants du cœur	50 €		50 €
Délégation départementale APF	50 €		50 €
AFSEP	50 €		50 €
Prévention routière	50 €		50 €
Loisirs adultes	250 €		250 €
Musique la Fraternelle (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Amicale des Aînés	120 €		120 €
Vidéo Photo Club	200 €		200 €
Courlay animations (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Association sanitaire de Courlay	1 680 €		1 680 €
CAPORO	50 €		50 €

Délibérations du Conseil Municipal

UNC Courlay	150 €	1 360 €	1510 €
Taroteurs Courlitaïs	50 €		50 €
Aïkido Club Courlitaïs	150 €		150 €
Association l'Étagère	50 €		50 €
Tréteaux Courlitaïs	50 €		50 €
ADMR	4 800 €		4 800 €
Les Amis de la Tournivelle	30 000 €		30 000 €
	52 800 €	1360 €	54 160 €

Dotations fournitures scolaires école publique pour l'année 2021-2022

Après avoir pris connaissance de la dotation de l'année précédente, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la dotation pour fournitures scolaires à 40 € par enfant pour l'année 2021-2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Reprise de la compétence du musée de la Tour Nivelles par la commune

La compétence "Musée de la Tour Nivelles" avait été transférée à l'agglomération lors de sa création, s'agissant d'un équipement culturel reconnu alors d'intérêt communautaire.

Vu la DEL-CC-2020-255 du conseil communautaire décidant de modifier l'intérêt communautaire en matière de "construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs" en enlevant le Musée de la Tour Nivelles à Courlay des équipements culturels d'intérêt communautaire,

il est demandé à la commune de COURLAY de délibérer sur l'acceptation du retour de cette compétence à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre la compétence Musée de la Tour Nivelles à partir de l'année 2021.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Rémi pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention de fonctionnement versée à l'école Saint Rémi de COURLAY pour 2020 s'est élevée à 38 556 € pour une justification de dépenses éligibles en fonctionnement de 51 673,20 €.

Il présente à l'assemblée le calcul du coût de fonctionnement de l'école publique pour 2020 qui s'élève à 102 799 € pour 189 élèves scolarisés, soit 544 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder à l'OGEC de COURLAY pour 2021, une subvention correspondant à la dotation prévisionnelle : 544 € x 63 (effectif des enfants scolarisés au 01/01/2021) = 34 272 €

Délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 15 mars 2021

Renouvellement opération "Argent de poche"

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis deux ans, la commune adhère à l'opération "Argent de poche" mise en place par l'intermédiaire de la mission locale de BRES-SUIRE.

Celle-ci a pour objectif de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer quelques activités auprès des services de la collectivité. Les jeunes volontaires se voient attribuer des tâches sur des demi-journées de 3 heures avec un encadrement des services municipaux et moyennant une gratification de 15 € par demi-journée effectuée.

Il propose au conseil municipal de renouveler cette opération en 2021 et demande à celui-ci de déterminer l'enveloppe financière attribuée à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction de cette opération "Argent de poche" en 2021 et fixe le montant de l'enveloppe financière à la même somme que l'an passé soit 1 200 €.

Vente de portions de chemins ruraux

Suite à l'enquête publique, qui a eu lieu en 2019, pour la vente de 4 portions de chemins et après avis du service des domaines et décision prise par la commune de désaffecter ces portions de chemins ruraux, il convient de définir les conditions de vente de ces portions de chemins.

Le prix de vente au m² a été fixé à 1,30 € H.T. le m² vendu soit :

- pour la portion du chemin dit "Rue des Tilleuls" un coût de 110,50 € H.T.
- pour la portion du chemin dit "De Bois Basset" un coût de 200,20 € H.T.
- pour la portion du chemin dit "De l'Aumônerie" un coût de 2 137,20 € H.T.
- pour la portion du chemin dit "Des Martins" un coût de 1 820,00 € H.T.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Réunion du 12 avril 2021

Vote des taux des taxes communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

À l'issue de l'année 2020, 80% des contribuables ont déjà bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale.

En 2021, les 20% restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30% puis 65% en 2022 et enfin 100 % en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'Etat. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Délibérations du Conseil Municipal

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.

Etant donné le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, la commune doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal de 2020 (17,79%) et du taux départemental de 2020 (18,88%) soit un taux total de 36,67%.

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux des simulations de l'augmentation de la recette fiscale de la collectivité à hauteur de 1% ou 1,5% ou 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
de procéder pour l'année 2021 à une augmentation de 1% de la recette fiscale ce qui donne un coefficient de variation proportionnelle de 1,010087 % applicable aux deux taxes communales soit :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) : 37,04%

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) : 63,18%

Renouvellement de l'attribution d'heures d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir de l'école de musique du Pays du Bocage Bressuirais une proposition de renouvellement d'attribution d'heures d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Il signale que le coût d'intervention est à la charge de la collectivité et est toujours fixé à 55 € de l'heure pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'attribution d'heures d'éducation musicale à 20 heures pour l'école privée Saint Rémi et à 60 heures pour le groupe scolaire Ernest Pérochon pour l'année scolaire 2021-2022.
Le coût de revient sera donc de 4 400 €.

Adhésion au plan bibliothèque

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il a été contacté par les services de l'Inspection académique pour participer au plan bibliothèque au sein de nos deux écoles (maternelle et primaire) publiques.

Depuis plusieurs années, l'Éducation Nationale en lien avec le ministère de la culture souhaite promouvoir le livre et la lecture tout au long de la scolarité. Les objectifs étant de mettre le livre au cœur des apprentissages et de créer au sein de l'école un environnement favorable au goût de l'enfant pour le livre et la lecture.

Pour cela, l'Inspection académique demande aux collectivités d'aménager un endroit spécifique avec des étagères destinées à l'approvisionnement en livres (coin bibliothèque) qui doit être accessible.

Il s'agit donc de l'engagement minimal de la collectivité qui doit signer une convention pour matérialiser cet engagement.

Délibérations du Conseil Municipal

Cet engagement prévoit aussi l'association de la commune à l'élaboration du projet par l'équipe enseignante qui doit ensuite être présenté au conseil d'école. De même partout où cela est possible, le projet est conçu en lien avec le réseau des bibliothèques municipales et intercommunales.

En contrepartie de ces engagements, l'Inspection académique s'engage à verser une somme de 1 500 € par école pour mettre en place un fonds de livres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à ce plan bibliothèque et de signer la convention à passer avec l'Inspection académique pour matérialiser cet engagement.

Adoption des budgets primitifs 2021, des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020

En 2020, malgré la baisse de certaines recettes (cantine, garderie, location de salles) en raison de la pandémie de Covid 19, la collectivité a réussi à maintenir des ressources saines et contenir ses dépenses.

En fonctionnement, les recettes ont été de 1 945 194,70 € pour des dépenses de 1 347 917,66 € soit un excédent de 597 277,04 €.

En investissement, les recettes ont été de 1 092 718,11 € pour des dépenses de 1 284 264,94 € soit un déficit de 191 546,83 €. Cet écart s'explique par le fait que les subventions de participation aux travaux des différents partenaires n'interviennent qu'après achèvement complet des travaux sur justificatifs, ce qui entraîne un report des recettes qui ne sont perçues qu'ultérieurement.

Pour rappel, le compte administratif est tenu par la collectivité sur les recettes et dépenses de l'année passée alors que le compte de gestion résulte de la comptabilité du trésorier de la collectivité. Ces deux comptabilités doivent bien sûr arriver à un même résultat, ce qui est le cas.

En ce qui concerne le Budget Prévisionnel 2021, voir le détail dans la rubrique "Budget" de ce VAC.

Réunion du 10 mai 2021

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Vu le projet d'ouverture d'un C.L.S.H. le mercredi en journée complète à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer l'animation en complément de l'équipe déjà en place pour la garderie périscolaire. Une réorganisation des tâches entre l'ensemble des agents sera nécessaire avec la volonté de limiter au maximum les heures complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet sur la base de 24 h 30 hebdomadaires à compter du 01/09/2021, ce qui est accepté.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Vu le départ en retraite d'un agent (en retraite pour invalidité) qui était sur le grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, il convient de le remplacer mais sur le grade d'adjoint technique. Le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe sera supprimé après avis du comité technique en cours et après délibération de la collectivité postérieurement à l'avis du C.T.

Le Maire propose donc la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au sein des services techniques à compter du 01/09/2021, ce qui est accepté.

Délibérations du Conseil Municipal

Présentation du pacte de gouvernance de l'Agglo2B

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le conseil communautaire a décidé de procéder à l'élaboration d'un pacte de gouvernance avec pour ambition :

- de définir les objectifs communs partagés en cohérence avec le projet de territoire,
- de garantir une meilleure coordination entre les communes et la communauté,
- de mettre en place un système de gouvernance permettant participation et coopération,
- de fixer les orientations en matière de mutualisation des services,
- d'organiser un retour d'information pertinent vers les communes de l'action intercommunale, et vers le citoyen.

Le pacte de gouvernance fixe pour le mandat un mode de gouvernance permettant :

- de garantir une prise de décision partagée et la mise en œuvre efficace des politiques communautaires,
- de consacrer la place des Maires et des communes dans le processus décisionnel,
- de construire un lien de solidarité entre les communes et l'intercommunalité.

Par là même, la communauté d'agglomération et les communes marquent leur attachement aux valeurs communes suivantes :

- le consensus et la concertation dans le processus décisionnel,
- la recherche d'un équilibre territorial entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- les relations de solidarité, développées au travers du pacte financier et fiscal et les orientations du schéma de mutualisation,
- une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes,
- la transparence et la représentativité.

En ce sens, il est un outil au service du projet de territoire, comme le sont le pacte financier et fiscal définissant les règles de solidarité financière, ou le schéma de mutualisation définissant la mise en œuvre des moyens.

Mise à disposition au profit de la commune de COURLAY des services "systèmes d'information" de l'Agglo2B

Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération, des communes dont certaines ne possèdent pas ce type de compétence en interne, ont émis le souhait de bénéficier de la mise à disposition du service *Systèmes d'Informations* (regroupant informatique et téléphonie) en cas de besoin.

Coût unitaire de fonctionnement

Le coût unitaire de fonctionnement s'élève à 41,00 € (coût à l'heure).

Ce coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les frais de déplacement, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service. Ce coût unitaire de fonctionnement sera actualisé au vu du budget primitif de l'année.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement conformément aux dispositions de l'article D5211-16 du CGCT.

Délibérations du Conseil Municipal

Participation aux frais de fonctionnement du CSC de CERIZAY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2020, il a été décidé de verser au CSC de CERIZAY une subvention de fonctionnement de 1,50 € par habitant.

Il rappelle également que les habitants de COURLAY peuvent bénéficier des divers services et animations organisés par le C.S.C. de CERIZAY et que les finances de cette structure sont en assez forte baisse depuis plusieurs années, suite au désengagement de plusieurs financeurs.

Il propose d'ores et déjà de renouveler en 2021 la subvention de 1,50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement du C.S.C. de CERIZAY en versant une subvention pour 2021 de 1,50 € par habitant en fonction de la population légale établie par l'I.N.S.E.E annuellement soit $1,50 \times 2\,478 = 3\,717$ € pour l'année 2021.

Il sera demandé au C.S.C. de développer sa communication vers la population courlitaïse pour permettre aux personnes intéressées de s'inscrire aux activités proposées.

Acquisition de l'ancien restaurant "Le Courlis"

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le bâtiment abritant l'ancien restaurant "Le Courlis" est en vente.

Une personne intéressée pour reprendre l'activité de restauration s'est présentée pour exposer son projet et a également été suivie par la commission économie de l'agglomération et par la chambre de commerce des DEUX-SEVRES.

Cette dernière a demandé s'il était possible que la commune achète le bâtiment pour le louer ensuite à cette personne car, s'agissant d'une nouvelle expérience professionnelle, il lui est impossible de financer l'investissement à la fois en matériel et en bâtiment.

Le conseil municipal demande donc au Maire de négocier avec les vendeurs pour pouvoir acquérir ce bâtiment.

Après négociation, le coût d'achat du bâtiment est fixé à 75 000 €.

Réunion du 14 juin 2021

Fixation des tarifs de restauration scolaire pour les enfants et les adultes pour l'année 2021-2022

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du coût de revient d'un repas enfant qui s'élève pour l'année 2020 à 7,27 €. Il précise que ce coût est exceptionnel cette année car lié à la pandémie qui a occasionné des interruptions de service et des modalités de fonctionnement contraignantes avec des temps de nettoyage notamment plus longs et des agents qui bien sûr ont été rémunérés pendant les périodes d'interruption. Il précise que le tarif applicable ne peut être supérieur à ce coût de revient.

Il rappelle que pour l'année scolaire 2020-2021, le coût facturé aux familles est de 3,25 € par repas pour les enfants déjeunant régulièrement et 4,00 € par repas pour les occasionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- le repas est facturé aux familles à 3,30 € pour les enfants déjeunant régulièrement et 4,05 € pour les occasionnels, soit une augmentation de 1,54% pour les premiers et 1,25% pour les seconds.
- le repas adulte passe de 6,20 € à 6,30 €.

Délibérations du Conseil Municipal

Convention avec l'Agglo2B pour l'ouverture de l'A.L.S.H. du mercredi à compter de septembre 2021

L'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi est une compétence de l'Agglo2B mais celle-ci demande à la commune de la gérer comme pour la garderie périscolaire. Cette convention a donc pour objectif de définir les obligations de chacun, sachant que les tarifs et le règlement sont ceux de l'Agglo2B, sauf le coût des repas qui est fixé par la collectivité et qui est identique au prix du repas pendant l'année scolaire soit 3,30 € à compter du 01/09/2021.

Convention avec la Poste pour la mise à disposition d'un local permettant la restauration sur place des facteurs

Suite à une demande de la Poste, la commune décide de mettre à la disposition des facteurs la salle "Marie Berthelot" pour déjeuner sur place moyennant une location de 50 € par mois.

Convention avec l'association "Les Amis de la Tour Nivelle"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par DCM 2021-006 du 15/02/2021 de la commune de COURLAY et la DEL -CC-2020-255 du conseil communautaire de l'Agglo2B, le retour de la compétence musée de la Tour Nivelle à la commune de COURLAY a été acté.

Il précise qu'il convient désormais de passer avec l'association gestionnaire du musée "Les Amis de la Tour Nivelle" une convention d'objectifs et de moyens qui fixe annuellement le partenariat entre les deux entités et les obligations réciproques qui en résultent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans avec l'association "Les Amis de la Tour Nivelle" pour définir le partenariat nécessaire au fonctionnement de ce musée. Le renouvellement annuel se fera expressément par avenant.

PASS' CULTURE SPORT 79

Un coup de pouce pour les activités

Le Département des Deux-Sèvres a décidé de favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour les plus jeunes et ainsi soutenir la reprise d'activité des associations deux-sévriennes.

Pour qui ?

Tous les jeunes Deux-Sévriens âgés de **6 à 17 ans**, pratiquant au moins une activité culturelle ou sportive. Cette aide est accessible sans conditions de revenus. Toutes les familles deux-sévriennes sont concernées.

Pour quelles activités ?

Toutes les activités régulières proposées par les structures suivantes : clubs sportifs affiliés à une fédération ; associations sportives scolaires affiliées ; structures associatives ou publiques proposant un enseignement artistique (musique, chant, théâtre, danse, cirque, arts plastiques).

Quelle aide du Département ?

15 € pour la première inscription d'un enfant à une activité sportive ou culturelle.
30 € supplémentaires pour la seconde inscription du même enfant à une activité de nature différente (par exemple une activité culturelle si la première est de nature sportive).

Plus de renseignements

<https://www.passculturesport79.fr/aide-pass-culture-sport>

Budget 2021

Principales dépenses et recettes de fonctionnement

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
Produit des services	194 500,00 €	Charges à caractère général	448 200,00 €
Impôts et taxes	950 100,00 €	Charges de personnel	770 800,00 €
Dotations et participations	602 000,00 €	Autres charges de gestion	179 250,00 €
Autres recettes diverses	5 000,00 €	Charges financières	55 050,00 €
Produits exceptionnels	300,00 €	Charges exceptionnelles	200,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES 2021	1 751 900,00 €	TOTAL DÉPENSES RÉELLES 2021	1 453 500,00 €
Résultat reporté	603 909,94 €	Opérations d'ordre	6 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	2 355 809,94 €	Virement à section d'investissement (CAF brute)	896 309,94 €
		TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	2 355 809,94 €

Principales dépenses et recettes d'investissement

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
Subvention d'investissement	166 197,00 €	Remboursement capital emprunts	260 000,00 €
Emprunt	306 690,06 €	Étude pour bâtiments scolaires	20 000,00 €
FCTVA	150 000,00 €	Acquisition d'un bâtiment et études pour autres bâtiments publics	200 000,00 €
Taxe aménagement	3 000,00 €	Autres bâtiments publics	44 000,00 €
Excédents de fonct capitalisés	939 849,94 €	Rénovation et créations de diverses structures sportives	145 000,00 €
Virement de section fonct 2021	292 400,00 €	Aménagement M.A.M.	380 000,00 €
		Réseaux chauffage et divers	180 000,00 €
		Voirie	50 000,00 €
		Divers (matériels, mobilier, etc...)	114 000,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES 2019	1 858 137,00 €	TOTAL DÉPENSES NOUVELLES 2021	1 393 000 €
Opérations d'ordre	6 000,00 €	TOTAL DÉPENSES RESTES À RÉALISER 2020	279 590 €
Intégrations	2 200,00 €	Déficit reporté	191 546,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 866 337,00 €	Intégrations	2 200,00 €
		TOTAL GÉNÉRAL	1 866 337,00 €

Les principaux travaux d'investissement sont :

Travaux de bâtiments : rénovation d'un bâtiment pour y installer une M.A.M. ; projet d'achat d'un bâtiment existant (il s'agit d'un ancien restaurant propriété d'une personne privée que la commune envisage d'acquérir et pour lequel elle envisage une étude de faisabilité pour y réinstaller un gérant en restauration). Etude pour réhabiliter l'ancienne poste qui est un bâtiment communal en une maison médicale et enfin étude pour la rénovation d'une classe primaire, etc...

Diversification des structures pour offrir des activités sportives nouvelles ou pour améliorer celles existantes (Aménagement pas de Tir à l'Arc, City-stade, jeux enfants, etc...)

Travaux de voirie

Travaux pour une meilleure performance énergétique et une protection de l'environnement (chaufferie bois, desserte en gaz de ville...)

Immobilisations corporelles (mobilier, matériel etc...)

Infos diverses

Adieu les TAP ! Bonjour l'Accueil de Loisirs Périscolaire !

Cette année était une année de transition à la suite du changement des rythmes scolaires.

A partir de septembre, un nouveau service vous est proposé. Un accueil de loisirs sera ouvert pour les enfants de 7 h 15 à 19 h.

Le règlement intérieur est en ligne sur le site de l'Agglo2b et nous allons le mettre en ligne sur le site de Courlay.

Il est très important que les réservations des parents soient faites au préalable sur le "Portail familles" pour pouvoir gérer l'encadrement.

D'ores et déjà, de 35 à 38 enfants sont pré-inscrits pour le matin, de 15 à 19 pour le repas de midi, et de 7 à 14 enfants pour l'après-midi.

Les parents ont effectué une pré-inscription qui devra obligatoirement être validée par une inscription sur le "Portail familles".

Cet accueil aura lieu dans les locaux de la garderie actuelle. Si nécessaire, la salle de motricité sera utilisée, ainsi que le dortoir de l'école.



Photo-souvenir du dernier mercredi "TAP" le 30 juin 2021



En pleine action, deux jeunes demoiselles à l'école maternelle...

Dispositif "Argent de poche" 2021

Depuis deux ans, la commune adhère à l'opération "Argent de poche" mise en place par l'intermédiaire de la mission locale de BRESSUIRE.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer quelques activités auprès des services de la collectivité. Les jeunes volontaires se voient attribuer des tâches sur des demi-journées de 3 heures avec un encadrement des services municipaux et moyennant une gratification de 15 € par demi-journée effectuée.

Si certains vont être affectés aux espaces verts, d'autres auront pour tâche d'aider au ménage dans les classes des écoles.

Bourses "Étudiants" 2021

Comme chaque année, le C.C.A.S. de COURLAY propose aux jeunes qui poursuivent leurs études de déposer un dossier de demande de bourses communales.

Conditions pour en bénéficier :

- * Faire des études et avoir un logement sur place ou être en internat,
- * C.A.P., BAC ou études supérieures,
- * Ressources de la famille.

Les dossiers sont à retirer à partir de septembre 2021 et devront être déposés dûment remplis pour le **19/11/2021 au plus tard**, même s'il ne sont pas complets à cette date .

Infos diverses

BILAN U.E.E. (première année de fonctionnement)



Suite à la mise en place en septembre 2020 d'une classe U.E.E. (unité d'enseignement externalisée), la commune et les différents partenaires ont souhaité faire un bilan de cette première année d'activité. Nous nous sommes donc retrouvés le mardi 29 juin à la salle du midi avec des représentants de l'éducation nationale : Mr MIRVAL, inspecteur de Bressuire, Mme DEBORDE, directrice de l'école primaire ; des représentants de la collectivité : Mme DIGUET, adjointe aux affaires scolaires et des agents de la collectivité ainsi que des représentants du SESSAD de Bressuire : Mme MARET, directrice adjointe et les agents intervenant au sein de l'U.E.E., Mme FERNANDEZ, enseignante spécialisée et Mmes DAVY et COUDREAU éducatrices spécialisées.

En cette première année scolaire 5 enfants ont été scolarisés dans la classe U.E.E.

Des activités ont bien eu lieu en inclusion entre les enfants de l'U.E.E. et les enfants du C.M.1 notamment des projets artistiques dont une fresque pour décorer le hall du restaurant scolaire, des animations en commun au sein du restaurant scolaire : visite d'un fournisseur local de légumes, épluchage de fruits et légumes, fabrication de smoothies, et des activités liées au passeport du civisme.

La bienveillance est observée chez les élèves de CM1 et certains peuvent être "tuteurs" des élèves plus en difficulté. En terme d'inclusion, le projet est largement atteint. Une évolution est notée y compris dans la posture des enfants. On observe notamment que pendant les temps de récré, les enfants des deux classes (C.M.1 et U.E.E.) se cherchent lorsqu'ils ne se voient pas dans la cour. Les temps de jeux proposés par les éducatrices structurent ce temps. Le partage d'expériences permet de constater que les apports de pratiques des éducatrices sont structurants sur les temps de pause.

Les parents des enfants de l'U.E.E. témoignent de leur satisfaction dans l'évolution de leurs enfants au sein de cette structure.

L'année prochaine, la classe accueillera 8 enfants, ce qui est l'effectif maximal avec à la rentrée un changement des 2 éducatrices (dont Agathe PICARD, qui remplacera Mme COUDREAU jusqu'à son retour en janvier 2022).

Un merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

Infos diverses

Quelques-uns des travaux réalisés par nos agents...

Petite place à l'angle de la rue Bois-Martin

AVANT



APRÈS

Cheminement autour du plan d'eau



Une nouvelle activité sur la commune

La société ACRS vous propose ses services pour l'entretien et la réparation sur site, des engins de travaux forestiers, travaux publics, et véhicules poids lourds, avec un diagnostic informatique détaillé pour toutes sortes de moteurs, stationnaires et autres. Nous proposons aussi nos services en chaudronnerie, soudure sur site, pour des réparations diverses.



Contact
Alexis CAILLEAUX
9, Rue Bois-Martin
79440 COURLAY

09 87 78 77 11



Infos diverses



IntraMuros : comment l'installer sans peine ?

Depuis le début de l'année, la commune s'est inscrite sur IntraMuros, application pour tablettes et téléphones portables, afin d'apporter simplement et au plus vite, les dernières infos les plus importantes.

Il vous suffit de l'installer sur vos équipements pour pouvoir en profiter gratuitement et en permanence.

Le petit mode d'emploi qui suit va vous guider, pour une installation réussie :

Étape n°1

Sur votre équipement, taper "intramuros" dans votre moteur de recherche.

La proposition suivante apparaît ; cliquer sur



Étape n°2

La proposition suivante apparaît ; cliquer sur



Étape n°3

L'application se charge sur votre appareil. Patientez !



Infos diverses

Étape n°4

À la fin du chargement, le bouton "Ouvrir" apparaît ; cliquer dessus.

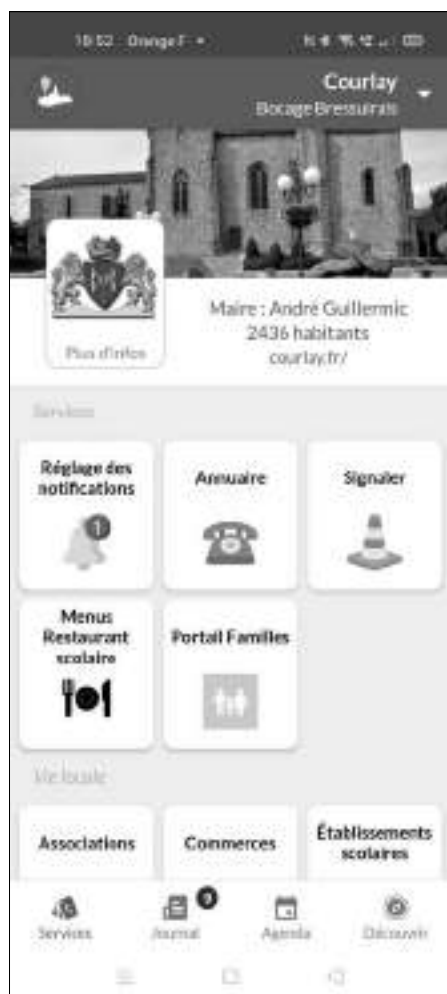


Étape n°5

Sur l'écran suivant, taper le nom de la commune. L'application fonctionne partout en France. Vous pourrez ainsi obtenir des informations sur votre lieu de vacances, par exemple, s'il est inscrit sur IntraMuros.



À partir de maintenant, vous pouvez accéder à la page IntraMuros de Courlay.



- Les différents boutons vous permettent d'accéder :
- à un **Annuaire** des services principaux sur la commune,
 - aux **Menus** du restaurant scolaire pour la période en cours,
 - au **Portail Familles**, pour inscription aux services extra-scolaires et de restauration,
 - à la liste des **Associations** de la commune, avec leur contact,
 - à la liste des **Commerces** de la commune,
 - à la liste des **Établissements scolaires** de la commune.

Le bouton **Signaler**, comme son nom l'indique, permet de signaler à la mairie, avec une photo le cas échéant, une "anomalie" ou un problème sur notre territoire (dépôt d'ordures sauvages, tags inappropriés...)



La petite clochette, en face d'une école ou d'une association, permet de s'abonner aux informations de cette organisme. Il suffit pour activer cette possibilité, de cliquer sur la clochette ; elle prend alors la couleur jaune.



Installez l'application et faites-la installer autour de vous, pour recevoir toutes les informations de la commune.



La commune de Courlay est partenaire du Centre Socioculturel (CSC) du Cerizéen. En tant que conseillère municipale, Catherine GONNORD participe au Conseil d'Administration de l'association.

Le CSC est une structure d'animation de la vie sociale et compte 1250 adhérents de toutes les communes du Cerizéen. Ouvert à tous, il offre une large palette d'activités répondant aux besoins et envies des habitants.

Voici quelques exemples d'activités :

- Un lieu d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et leurs parents tous les vendredis matins
- Un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires
- Un accueil de jeunes, de 12 à 18 ans, ouvert les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires
- Un accompagnement des jeunes de 11 à 30 ans dans leurs projets (départ en séjour, organisation d'un festival, projet humanitaire, etc.)
- Des animations parents-enfants et des sorties familles à la découverte d'une ville, d'un parc, etc.
- Du chant prénatal pour les futures mamans, et futurs papas !
- Des ateliers d'échanges de savoirs autour de l'informatique, de la cuisine, de l'écriture, du bricolage, du chant, de la vannerie, du tricot, etc.
- Des ateliers d'apprentissage du français
- Une épicerie solidaire pour les foyers en difficultés financières
- Un transport solidaire pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer
- Des animations pour les retraités, au quotidien, le weekend et pendant les vacances

Et bien d'autres choses !

Toute cette énergie est le fruit d'un travail partagé entre les 11 salariés et 170 bénévoles, qui donnent de leur temps et se mettent au service des autres. Toutes les bonnes volontés peuvent pousser la porte du CSC. Chacun peut y trouver une place en fonction de ses compétences et de ses désirs !

Le CSC se déplace aussi sur la commune et propose des activités au plus près des habitants, pour les ados, pour les familles, les retraités, etc.

Un exemple d'intervention du CSC

La balade-découverte de la commune, les 9 et 12 juin 2021 : il s'agissait de suivre un itinéraire avec un plan et de répondre à une dizaine de questions sur ce qu'on pouvait voir en chemin...

Contact et information
 Centre Socio-Culturel du Cerizéen
 9, rue du pas des pierres
 79140 CERIZAY
 05 49 80 57 63
 accueil.cerizeen@csc79.org
 http://cerizeen.csc79.org



VISITE ESTIVALE, le 25 août 2021

"Quand le train passait à Courlay..."

Cette année encore, la commune s'est inscrite à l'opération "Visite estivale", initiée par l'Office du Tourisme.

Il s'agit cette fois-ci de remonter à l'époque où une voie de chemin de fer traversait la commune, et d'y retrouver les monuments et bâtiments qui jalonnaient ce passage, ceux qui existent encore et ceux qui ont disparu, mais que la mémoire a conservés.

La balade sera guidée et se terminera par une dégustation de produits locaux.



Réservation auprès
de l'Office du Tourisme
05 49 65 32 17

Journées Européennes du Patrimoine



Les 18 et 19 septembre 2021 auront lieu les Journées Européennes du Patrimoine. A cette occasion, des animations auront lieu à la Tour Nivelle et une visite gratuite de l'église de Courlay le samedi et dimanche de 14 h à 18 h, vous seront proposées.

EXPOSITION ARTISTIQUE

Les 2 et 3 octobre 2021, de 14 h à 18 h à la Salle de l'Espace du midi



Cette année, l'exposition restera entièrement libre, aucun thème ne vous est imposé, vous pourrez donc laisser votre imagination s'exprimer sans limite pour nous surprendre.

N'attendez plus, à vos pinceaux !

Si vous souhaitez exposer une ou plusieurs de vos œuvres et que vous n'avez pas été contacté, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

L'exposition est ouverte à toute création artistique ,peinture, broderie, couture, mosaïque, sculpture, cartonnage, reliure, poésie, photo, vidéo ...

Courlitaïs, courlitaïses, réservez dès maintenant votre week-end, et venez nombreux encourager nos artistes.

ENTRÉE GRATUITE pour tous



Histoire et Patrimoine

Fernand BALDET, la tête dans les étoiles

Même si Fernand Baldet, né le 16 mars 1885 et décédé le 8 novembre 1964 n'a fait que deux brefs passages dans notre commune aux mois d'août 1943 et 1945 pendant la seconde guerre mondiale, sa vie exceptionnelle mérite toute notre attention. On ne sait pas pourquoi ses deux séjours estivaux ont eu lieu à Courlay. On retrouve simplement dans ses carnets quelques lignes qui évoquent notre commune mais on connaît l'existence d'une peinture représentant la place à proximité de l'Eglise (aujourd'hui Allée des petits gourmets) et surtout une trentaine de photos magnifiques qui montrent le bourg, des villages, des scènes de battage, des familles... et, comme on va l'évoquer plus loin, il reste des témoins de son passage à Courlay.



On peut difficilement faire un raccourci d'une vie aussi pleine et variée mais pour tous ceux qui souhaiteraient en savoir plus nous espérons bientôt faire une exposition présentant brièvement sa vie en même temps que ses photos courlitaïses. Sur son extrait de naissance on peut lire que son père Marius était corroyeur dans une tannerie à Paris et sa mère Marie couturière. À 12 ans Fernand passe son certificat d'étude puis à 13 ans il est apprenti bijoutier et grâce à ses talents de dessinateur et de créateur en joaillerie il recevra le prix de meilleur ouvrier de France. À l'âge de 14 ans il construit son premier appareil photo et la photographie restera une passion de toute sa vie qui laissera des clichés très nombreux et précieux.

Au début des années 1900 il découvre et se passionne pour l'astronomie et à 18 ans, le 6 juin 1903, il est admis membre à la société astronomique.

En 1907 il est diplômé d'études du conservatoire des arts et métiers ; pendant cette période de 1905 à 1911 se poursuivent ses recherches sur la physique des comètes.

En 1909 et 1910 il fut l'un des premiers astronomes à travailler au Pic du Midi, il réussit alors plus de 1300 images de la planète Mars.

Malgré ce programme déjà très chargé il poursuivait ses études supérieures à la faculté des sciences de Paris et les terminait en 1912 avec le grade de licencié ès sciences physiques.

De 1912 à 1922 il travaille à l'observatoire d'Alger.

De 1922 à 1928 il poursuit ses expériences à l'observatoire de Meudon.

En 1926 il est reçu Docteur ès sciences physiques.

De 1928 à 1936 il professa aussi à la Sorbonne traitant des questions sur l'astronomie de position et l'astrophysique.

De 1939 à 1946 il fut élu président de la société astronomique de France.

Dans ce résumé trop rapide nous n'avons pas parlé de ses multiples inventions concernant la transmission sans fil, le matériel de prise de vue ou encore la chimie des traitements photographiques. Bien sûr vous aurez compris qu'on ne peut pas évoquer tous ses diplômes, toutes ses recherches, toutes ses publications qui ont rempli sa vie jusqu'à sa mort le 8 novembre 1964. Les quelques repères notés ci-dessus suffisent à montrer le parcours singulier ainsi que la vie étonnamment pleine de cet homme passionnant et passionné. De son enfance à la fin de ses jours il a porté un vif intérêt à la photographie et c'est à ce titre qu'il présida encore la société française de photographie et de cinématographie de 1946 à 1949.

Histoire et Patrimoine



Mais pourquoi ce savant a-t-il séjourné à Courlay ?...
La réponse reste à trouver.

Peut-être parce que durant la seconde guerre mondiale la capitale était privée de tous les produits essentiels. Fernand Baldet écrit dans son carnet en juin 1944 : *"La seule ligne qui marche est Paris-Saint Etienne. Nous ne pourrions aller à Courlay... La famine menace Paris coupé de tout depuis quelques jours. Nous avons hâte de partir"*. D'ailleurs Marie Gorry née en 1938, la petite fille présente sur les deux photos, se souvient que sa maman envoyait des provisions à Paris pour la famille Baldet. L'hôtel Gorry où séjournait la famille Baldet se trouvait au milieu du bourg à la place de l'ancien café des sports. Sur cette photo la famille Gorry pose sur les marches de l'hôtel, on y voit les trois enfants de la fratrie, Geneviève, Marie et Pierre avec leur mère et Madame Chrétien. La fenêtre ouverte au premier étage est celle de la famille Baldet.

Fernand Baldet côtoie Henri Chrétien, astronome lui aussi, et il épousera sa sœur Marguerite le 28 décembre 1911. Plus tard la famille Chrétien accompagnera le couple Baldet pendant ses séjours à Courlay et ils logeront chez Augustine Billaud-Bertrand, la grand-mère des enfants Gorry, dans le quartier Saint Eloi. Sur la photo devant la grille de la maison, on retrouve les deux sœurs, Geneviève et Marie avec Annie Tapon qui habitait aussi dans la maison en face.



Ces petites filles, aujourd'hui âgées d'environ 83 ans, se souviennent encore de ce "Monsieur" qui les accompagnait sur la place de l'église pour leur raconter en toute simplicité de belles histoires sur le ciel et pour un court instant les faire rêver... la tête dans les étoiles.

Afin de montrer la trentaine de photos sur Courlay, réalisées en 1943 et 1945 par Fernand Baldet, une exposition sera organisée ultérieurement. Les clichés concernent des scènes de battage, des villages, des rues du bourg et aussi des familles devant des bâtiments de ferme. Avec la fin espérée du confinement, le travail de recherche pour le repérage des lieux et des personnes va pouvoir commencer.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et tout particulièrement François Lagarde, petit fils de Fernand Baldet, qui m'a ouvert l'accès à son histoire familiale et m'a autorisé à en utiliser les données.

Jean-Luc JOUBERT

Histoire et Patrimoine

Pour vous donner un petit avant-goût de ce que présentera l'exposition d'octobre prochain, voici quelques autres clichés de François BALDET, pris lors de ses promenades dans le bourg de Courlay et dans les écarts.

De beaux villages et de très belles scènes paysannes restent à découvrir...



Une ferme de Courlay (Août 1945)...



La famille BALDET...



Le bourg, avec le café GORRY (Août 1945)...



Le clocher de l'église Saint-Rémi (Août 1945)...

Ecole maternelle E. Pérochon

I) Projet sur le thème des saisons

Cette année, les trois classes maternelles sont parties au Nombriil du monde à Pougne-Hérisson pour la sortie scolaire de fin d'année. Durant cette journée, les élèves ont pu participer à 2 ateliers :

- découverte du jardin avec initiation au Land-Art,
- nature de Contes et histoire contée du Nombriil.



II) La sortie au théâtre

Jeudi 10 juin et vendredi 11 juin, les trois classes maternelles sont allées voir un spectacle intitulé "Mokofina", à l'espace Carmin de Clessé.



Ecole maternelle E. Pérochon



Ce spectacle était un moment de plaisir, de jeu et d'exploration, d'imitation et d'expression où la bouche devient l'instrument de musique le plus drôle.

III) Cycle natation

Comme tous les ans, les élèves de GS vont à la piscine. Cette année, les séances se déroulent à la piscine de Moncoutant. Les enfants ont pu réaliser trois ateliers pour apprendre à s'immerger, se propulser et entrer dans l'eau de différentes façons.



IV) Atelier danse

Le mardi 22 juin, la classe de grande section a participé à un atelier-danse avec la chorégraphe et danseuse Ana Popovic. Elle nous a appris à danser au sol et vers le ciel et à nous déplacer de différentes façons en dansant.



Ecole élémentaire E. Pérochon

Malgré le contexte sanitaire, les élèves de l'école élémentaire d'Ernest Pérochon ont pu concrétiser et finaliser leurs différents projets.

Des activités sportives

Les élèves du CP ont pu commencer leur cycle piscine au mois de mai. Tous les jeudis, ils se sont rendus au centre aquatique de Moncoutant pour une séance de 40 mn dans l'eau. Encadrés par un maître nageur, un parent bénévole et l'enseignante, ils ont évolué sur différents ateliers pour travailler les entrées dans l'eau, l'immersion, les déplacements et la respiration.



Début mai, les élèves de CE2, CM1 et de CM2 ont pu découvrir le tennis de table grâce aux interventions de M. Quintard, entraîneur à la Raquette Courlitaise.



Le comité départemental USEP propose aux enseignants une initiation à la pratique du golf afin qu'ils puissent le faire pratiquer à leurs élèves durant une période scolaire. Ainsi, avec le matériel prêté par l'USEP, les élèves de CM2 ont pu s'entraîner à faire du golf à Courlay. Ensuite, ils ont pu profiter du "vrai terrain" de golf de Bressuire durant une journée.

Ecole élémentaire E. Pérochon



Au vrai golf de Bressuire...



Des activités culturelles et scientifiques

Les élèves de CP, CE1, CE2 et de l'UEE ont suivi des séances de percussions corporelles et de chant menées par Lucille DESRAT, intervenante du conservatoire de Bressuire.



Le SIEDS (autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz en Deux-Sèvres) propose un programme pédagogique à destination des élèves de CM du département. Nos élèves de CM2 ont donc pu profiter durant 3 matinées des animations menées par l'association melloise "La Béta-Pi" et conçues conjointement avec l'enseignante de la classe.

Dans la cour, les élèves expérimentent le fonctionnement de leurs éoliennes.

Les CM1 et les CM2 visitent le centre minier de Faymoreau.

Les élèves ont pu visiter le musée, voyager au cœur de la mine et découvrir la vie dans les corons grâce à un jeu de piste auquel ils ont participé avec beaucoup d'enthousiasme.



Ecole élémentaire E. Pérochon

Les CE2 visitent le château de Saint Mesmin !

La journée a commencé par une visite guidée du château, construit au milieu du XIV^e siècle.

Après avoir traversé la haute-cour intérieure, la cuisine, la salle d'armes, les chambres, le donjon..., nous voici installés dans la salle de banquet.

Les personnes les mieux considérées sont placées près de la cheminée pour profiter de la chaleur et d'une meilleure luminosité !



Dans la grande salle du Château

Atelier des lettres ornées :

les élèves décorent leur initiale comme au Moyen-Age. La première lettre d'une page était généralement décorée, c'est une lettrine.



L'après-midi se termine en jouant à la merelle, l'alquerque, le mourre... des jeux du Moyen-Age.

Une journée très appréciée des enfants !



Les enfants de l'école se rendent aussi à la piscine de Moncutant dans le cadre des activités de natation. Chaque classe est affiliée à l'USEP et peut bénéficier de matériel pour effectuer des activités d'EPS. Si les conditions sanitaires le permettent, chaque classe devrait bénéficier d'un spectacle de "Scènes de territoire".

Ecole élémentaire E. Pérochon

Notre projet des 4 saisons décliné de différentes façons

Les CE1 poursuivent leur travail autour des 4 saisons à travers différentes activités :



Dessin d'observation
de l'arbre de la cour
au printemps



Arts plastiques : la prairie fleurie



Les CP et CE1 ont fait une balade de printemps sur la voie verte et autour de l'étang.

Ils ont observé la nature et ce fut l'occasion de ramasser différents végétaux pour confectionner de jolies couronnes !



En lien avec le projet annuel sur les 4 saisons, les classes se sont initiées au jardinage : désherbage, semence, arrosage... Les enfants étaient responsables de leur petit espace jardin. Ils ont aménagé des carrés potagers confectionnés par les agents communaux.



Les arbres d'hiver des CP



Ecole élémentaire E. Pérochon

Passeport du civisme

Les élèves de CM1 et de l'UEE ont continué de réaliser leurs actions du Passeport du civisme. Afin de connaître leur patrimoine, et particulièrement les Guerres de Vendée, ils sont allés voir les vitraux de l'église, le calvaire de J.F. Texier et ont fait des recherches. Cette action s'est finalisée par la co-intervention de M. Landry et de M. Joubert en classe.



Explication des vitraux de l'église



"Correction" collective du quiz sur les Guerres de Vendée

Dans le cadre de l'action "Agir pour la protection de l'environnement", les élèves ont découvert un producteur local, qui fournit le restaurant scolaire. Ils se sont rendus au Potager de la Petite Plaine, chez M. Hérault.



Ils ont aussi participé avec Sylvain à des ateliers cuisine, où ils ont pu visiter le restaurant scolaire, comprendre son fonctionnement, et cuisiner des plats : smoothie de fraises, gratin de courgettes...



Équipés pour la visite de la cuisine...

Pendant ce temps, une autre équipe prépare les fraises...

